

Pôle égalité éducation citoyenneté

Direction enfance – famille

Service Pilotage de l'Offre d'Accueil

Mission assistants familiaux

Dossier suivi par :

Camille Réhault

[Camille.rehault@ille-et-vilaine.fr](mailto:Camille.rehault@ille-et-vilaine.fr)

02.99.02.37.50

## **AVENANT AU CONTRAT DE TRAVAIL**

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 421-1 à L. 424-7 ainsi que les articles R. 421-1 à D. 423-27 ;

Vu la délibération du Conseil départemental n°47248 du 17 novembre 2022 relative à la valorisation du métier d'assistant.e familial.e et aux évolutions apportées à la rémunération et aux indemnités d'exercice ;

Vu la délibération du Conseil Départemental n°xxxxxx du xxxx relative aux modalités de rémunération et d'indemnisation des assistants familiaux ;

Vu l'annexe du contrat de travail des assistants familiaux du xx avril 2024 ;

### **LE PRÉSENT AVENANT EST CONCLU**

Entre le Département d'Ille-et-Vilaine, représenté par Monsieur le Président du Conseil départemental, désigné dans le présent contrat par "l'employeur"

ET

Monsieur - Madame ,

Né(e) le ,

Domicilié(e) ,

N° de sécurité sociale :

désigné dans le présent avenant par "l'assistant familial", il est convenu ce qui suit :

#### **Article 1. Contractualisation du nombre de places**

Monsieur / Madame est recruté(e) depuis le xxxxx en qualité d'assistant familial par le Département d'Ille-et-Vilaine, agent non titulaire de la fonction publique territoriale, pour une durée indéterminée.

Monsieur / madame xxxxxxxx, s'engage à contractualiser sur X places d'accueil permanent avec le Département.

**Article 2. Date d'effet**

L'avenant prend effet à la date de sa signature

Cet avenant ne vient pas modifier les autres dispositions du contrat initial qui continuent de s'appliquer.

Rennes, le xxxxxxxxxxxxxxxxx

Pour le Président et par délégation

La Responsable de la mission assistants familiaux

Camille REHAULT